

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 24 (1879)
Heft: 24

Artikel: Préceptes d'éducation militaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335079>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 24

Lausanne, le 5 décembre 1879.

XXIV^e Année.

SOMMAIRE. — Préceptes d'éducation militaire, p. 545. — Fusil à répétition de la marine française, p. 548. — Bibliographie: *Du tir de l'infanterie aux grandes distances et son influence sur la tactique*, par H. Vermersch, p. 549. — Circulaires et pièces officielles, p. 551. — Nouvelles et chronique, p. 554.

SUPPLÉMENT. — Table des matières et couverture pour 1879.

Préceptes d'éducation militaire.

Les préceptes ci-après ont été publiés par le *Bulletin des Officiers*, de Paris, sous ce titre : *Extrait des Conseils d'un officier supérieur à son cousin, jeune engagé volontaire*. Inspirés par une connaissance approfondie des devoirs du soldat, ils paraissent applicables à toutes les armées, y compris la nôtre, et il serait fort à désirer de les voir entièrement mis en pratique partout. C'est pourquoi nous les reproduisons volontiers, avec quelques variantes et compléments plus spécialement à l'usage des troupes suisses.

1^o A L'ÉGARD DE SES SUPÉRIEURS.

Grande déférence mais sans obséquiosité.

Beaucoup de sérieux sans affectation et sans expression de mauvaise humeur.

Aucune espèce de familiarité.

Attitude très-militaire et toujours respectueuse.

S'appliquer, dans la limite de son pouvoir, à éviter à ses chefs toute espèce de reproches.

Ne négliger aucune occasion de donner une preuve d'intelligence, d'énergie et de dévouement, mais s'effacer ensuite et ne jamais parler de soi.

Accepter, de la part de ses supérieurs, les politesses qu'ils croient devoir vous faire, mais ne les rendre jamais que par son zèle dans le service et son empressement à leur être agréable en toutes circonstances.

Ne jamais prononcer le nom de son supérieur sans le faire précéder de son grade ou de la qualification de Monsieur, et réprimer toute infraction à ce principe de la part de ses subordonnés.

Ne jamais critiquer son supérieur en présence de supérieurs, encore moins de subalternes, et le moins possible entre camarades. Médire de ses chefs est le fait d'un mauvais esprit et presque toujours un indice de fatuité ou de jalousie.

Eviter les réclamations. Si l'on se trouve cependant dans la nécessité d'en faire une, la formuler froidement, après mûre réflexion, et en se conformant aux prescriptions réglementaires.

Eviter de perfectionner les ordres supérieurs et d'y proposer des variantes ou des compléments quand il n'y a pas urgence évidente.

Ne pas abuser des permissions, et surtout ne jamais manquer à son service le lendemain d'une permission.

2° A L'ÉGARD DE SES CAMARADES.

Faire un choix.

Ne se lier qu'avec les mieux.

Rester avec les autres en bons termes de camaraderie, mais sans familiarité aucune, leur rendant service dans l'occasion, ne leur en demandant jamais.

Dans les discussions, quel qu'en soit le sujet, ne jamais sortir des bornes des convenances et des règles de la bonne éducation, mais exiger le réciproque et réprimer énergiquement toute infraction de ce genre. N'attaquer jamais, mais riposter promptement et toujours vigoureusement.

S'abstenir de toute vantardise et de toute fanfaronnade. Parler du mérite et des succès des autres, jamais des siens.

3° A L'ÉGARD DE SES SUBORDONNÉS.

Eviter toute familiarité.

Commander énergiquement, mais sans bruit.

Jamais de surprises ni de vaines menaces.

Eviter l'occasion de punir au lieu de la rechercher. Mieux vaut, par une surveillance attentive et un conseil donné à propos, prévenir une faute que d'avoir à la réprimer.

Si l'on est dans la nécessité d'infliger une punition ou un blâme, ne le faire que froidement et en pleine connaissance de cause. Être indulgent pour les fautes légères, mais impitoyable pour l'indiscipline et l'indélicatesse, sous quelque forme qu'elles se présentent.

Jamais d'emportement ni de grossièretés ni de jurons. La bonne éducation et la dignité personnelle en imposent plus que le grade lui-même.

Ne jamais entrer en discussion avec ses subordonnés ; c'est la perte de l'autorité.

Ecouter les réclamations, si elles sont justes, et y faire droit autant que possible, en s'appuyant, s'il le faut, sur l'autorité de ses supérieurs.

Réprimer toute familiarité de la part de ses subordonnés, mais avec tact et sans les jamais blesser.

Donner constamment l'exemple de la bonne tenue, de la discipline, de la régularité dans son service, de la soumission aux ordres reçus et aux règlements, ainsi qu'aux misères du métier contre lesquelles il ne faut jamais murmurer, l'esprit de sacrifice devant aller jusqu'à faire celui de sa vie pour accomplir un devoir.

Se montrer toujours soucieux du bien-être de ses hommes, ne pas les fatiguer inutilement, défendre leurs droits et leurs intérêts en toutes circonstances ; c'est là le plus sûr moyen de se les attacher et de les bien conduire.

4° A LA GUERRE.

Redoubler de zèle et d'énergie.

Donner à tous l'exemple du dévouement et de la résignation aux souffrances.

Tout sacrifier au devoir à accomplir.

Ne jamais rester inactif sous le feu; un chef a toujours quelque chose à faire; sa présence seule, son attitude calme suffisent à raffermir le moral de ses subordonnés, qui ont certainement l'œil sur lui pour scruter le fond de sa pensée, et dont il doit toujours tenir l'attention en éveil.

Si l'on a des préoccupations, les dissimuler de son mieux. Les gens navrés sont la plaie des armées en campagne. Maint soldat n'a pas le moral solide, c'est à ses chefs qu'il appartient de le soutenir.

Si l'on a une responsabilité quelconque, et à la guerre chacun a la sienne, ne rien négliger pour atteindre le but qu'on se propose.

Il serait imprudent d'ajouter une foi entière à des renseignements trop souvent recueillis à la hâte, et partant peu exacts.

Un rapport verbal ou écrit n'a de valeur qu'en raison de la source dont il émane; il en est qui ne peuvent inspirer aucune espèce de confiance et que l'on doit absolument négliger.

Il importe donc de voir de ses propres yeux le plus de choses possible; il ne suffit même pas de voir et de bien voir, il faut encore prévoir et sainement apprécier les mille et un cas particuliers qui se présentent incessamment au cours d'une campagne, qu'aucun règlement n'a prévus et que l'intelligence seule peut aider à résoudre.

5° EN GÉNÉRAL.

Avoir la religion de l'exactitude dans l'exécution des ordres et des règlements.

Ne jamais manquer à un rendez-vous, même entre camarades et en dehors du service.

Manquer un train ou un bateau, même d'une demi-minute, est répréhensible. Arriver plus de 5 minutes trop tôt dénote un esprit peu mesuré et du gaspillage de temps.

Choisir des distractions en dehors du service qui soient utiles au développement des aptitudes militaires: tir à balle, appréciation des distances et du terrain dans les promenades, ascensions de montagnes, jeux de calculs et de combinaisons, sans parler de la gymnastique, de l'escrime, de l'équitation, de la natation, déjà branches militaires officielles.

De tous les exercices le plus complet et le plus recommandable est la chasse, surtout au chien courant.

6° EN POLITIQUE.

Celui qui, à un titre quelconque, appartient à l'armée, ne doit être, tant qu'il se trouve sous les armes, d'aucun parti que celui de son drapeau.

Il se doit tout entier au pays et par conséquent au gouvernement que le pays s'est volontairement et régulièrement choisi. C'est dans les seuls sentiments d'honneur et de patriotisme qu'il doit se renfermer, demeurant toujours dévoué à ses chefs et scrupuleux observateur des règlements et des lois.

Dans les votations, les chefs de tous grades doivent s'abstenir de toute pression, directe ou indirecte, sur leurs subordonnés.

En dehors du service, les soldats-citoyens sont libres de toute obligation hiérarchique; mais tout officier fera bien de ne se mêler

qu'avec modération aux luttes politiques où il risque d'être en conflit avec des chefs, des camarades ou des subordonnés.

Fusil à répétition de la marine française.

Malgré tout le mal dit des fusils à répétition par quelques militaires expérimentés mais trop alarmistes, la France a cru devoir réaliser en partie ce progrès et introduire la répétition dans son armement. A cet effet un fusil, inventé par le major Kropatschek, de l'armée autrichienne, a été adopté pour la marine française sous la dénomination de fusil-modèle de 1878, par décision du 28 juin 1878. En voici une brève description :

Le canon est pareil à celui du fusil Gras, mais plus court de 0^m,077, il présente quatre rayures au pas de 0^m, 55 et le calibre est de 0^m,044. Le tenon de l'épée-baïonnette est placé sur l'embouchoir, la hausse est graduée jusqu'à 1800 mètres ; son curseur ne présente pas de cran ; à l'avant du canon et en dessous se trouve un tenon percé d'un trou servant à assembler le tube-magasin au moyen d'une goupille.

La boîte de culasse présente dans sa partie supérieure les mêmes dispositions que dans le fusil Gras ; à l'avant on remarque le manchon d'assemblage du tube-magasin et son ressort qui limite la course du piston de magasin ; à l'arrière se trouve le pied du ressort-gâchette. La boîte de culasse est fermée en dessous par la boîte d'auget.

L'appareil de détente est le même que celui du fusil Gras ; le ressort-gâchette est moins long, présente une forme recourbée et se visse à l'arrière de la boîte de culasse.

La culasse mobile est presque identique à celle du fusil Gras ; elle en diffère par deux cavités pratiquées dans le renfort du cylindre et une rainure nécessitée par le butoir de relèvement.

Le magasin (réservoir) consiste en un tube en laiton pouvant contenir sept cartouches ; il est maintenu en avant par un bouchon dont la douille s'engage dans le tube et dont les deux ailettes embrassent le tenon placé sous le canon ; en arrière il pénètre dans le manchon de la boîte de culasse. Dans le tube se trouve un ressort à boudin prenant appui à l'avant contre le bouchon et à l'arrière contre le piston de magasin.

Le mécanisme de répétition comprend l'auget et sa vis de goupille, le butoir d'abaissement, le ressort d'auget et l'arrêt de cartouche. L'auget bascule autour de sa vis, il a la forme d'une cuvette pouvant contenir une cartouche. Le butoir d'abaissement s'assemble à droite de l'auget par une vis faisant corps avec lui, il a la forme d'une petite tige terminée par un bouton : si la tige est verticale, le bouton s'engage dans le trou postérieur du renfort du cylindre et l'abaissement de l'auget se produit ; si l'on incline la tige de 30° sur l'avant, il pénètre dans l'autre trou, l'abaissement n'a plus lieu, et l'on peut se servir de l'arme comme d'un fusil ordinaire.

Le ressort d'auget agit par son bec sur le talon de l'auget pour maintenir celui-ci dans l'une des deux positions de relèvement ou d'abaissement.

L'arrêt de cartouche a été ajouté à la suite des premiers essais ; il se compose d'un levier fixé par une vis-goupille à la boîte de culasse, et d'un ressort placé sous ce levier. Quand l'auget est abaissé, la griffe de l'arrêt de cartouche fait saillie dans le manchon de la boîte de culasse et s'oppose ainsi au passage du bourrelet des étuis ; quand l'auget est relevé, la griffe s'abaisse et la cartouche sort du magasin jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée par le bec d'auget.

La monture a un fût nécessairement plus gros que celui du fusil Gras,